

20091120_DL_04

OBJET :
Groupement de
commandes ENT –
avenant 1

Date de convocation :
20 octobre 2009

Date de séance :
20 novembre 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Membres votants : 19
3 pouvoirs : cf. PVS

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf, le 20 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Claude BUISINE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Daniel DUBOIS, Sébastien HARDY, Jean-Claude LECLABART, Marion LEPRESLE, Daniel LEROY, Patrice LETALLE, Serge OLIVIER, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Claude RENAUX et Daniel CARPENTIER

Somme Numérique se propose d'exécuter les marchés de matériels informatiques achetés dans le cadre du groupement de commande ENT afin de pouvoir percevoir les subventions du FEDER,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 2
- Vu le Code des Marchés Publics 2006, notamment son article 8 – 4°
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 22 juin 2009
- Vu le projet d'avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciel informatiques destinés aux TIC pour l'éducation, dont le syndicat mixte sera le coordonnateur.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 1^{er} décembre 2009



Le Président

